



Mairie de Saint Arnoult
Mr le Maire – Jean-Claude Husson
Place du Jeux de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 09 novembre 2018

Objet : occupation d'un local communal sans paiement de loyer

Monsieur le Maire,

Nous vous avons déjà contacté concernant l'occupation par l'Association « Comptoir des Créateurs » d'un local communal de la galerie marchande des Remparts en dehors de toute période concernée par le paiement d'un loyer à la mairie.

Nous n'avons jamais eu de réponse de votre part.

La situation :

- L'association « Comptoir des Créateurs » paye un loyer à la mairie pour l'occupation de ce local durant des périodes courtes pour des activités lucratives de vente de produits.
- En dehors de ces périodes, l'association « Comptoir des Créateurs » laisse son matériel d'exposition à demeure à plein temps dans ce même local avec également des documents publicitaires visibles par toutes les personnes traversant la galerie.
- Durant ces périodes d'occupation du local communal sans activités de vente, l'Association « Comptoir des Créateurs » ne paye aucun loyer à la mairie.

Il y a donc une activité de publicité pour une activité lucrative à l'intérieur de ce local communal et occupation de ce local communal. Ceci au même titre que le cordonnier ou le café dans cette même galerie commerciale, mais dans le cas du « Comptoir des Créateurs » sans paiement de loyer.

Le cordonnier et le café paient pour leur part un loyer durant leurs périodes de fermeture/de non activité.

Outre le non-respect du principe fondateur républicain d'Égalité, vous conviendrez aisément qu'un local vide coûte de l'argent aux Arnolphiennes et aux Arnolphiens, que ces derniers dont nous faisons partie sont en droit de connaître la raison de votre largesse à l'égard de cette association.

Nous sollicitons de votre bienveillance de nous informer de la raison justifiant cette situation de non-paiement de loyer en contrepartie de l'occupation d'un local communal.

Bien entendu si certaines informations développées dans ce courrier ne sont pas exactes, veuillez nous en excuser, merci par avance de nous en informer.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers